

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 16 novembre 2018

3^{ème} Commission

N° CP-2018-10-3-5

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – service attractivité des territoires

CONTRAT DE PLAN ETAT/REGION 2015-2020 - PORTS RHENANS DE MULHOUSE AMENAGEMENT D'UN TERRE-PLEIN DE LA CONCESSION PORTUAIRE DE HUNINGUE - PLATEFORME DE VILLAGE-NEUF

Résumé : Dans le présent rapport, il est proposé d'allouer une subvention d'investissement de 525 183 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole, exploitant des PMR (Ports Mulhouse Rhin) pour le projet d'aménagement d'un terre-plein de la concession portuaire de Huningue - phase 1 - dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région 2015-2020. Il est également demandé d'approuver la convention de financement y afférente et d'autoriser la Présidente à la signer.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Routes, Voiries et Infrastructures en date du 12 octobre 2018.

Par délibération n° CG-2015-1-5-2 du 23 janvier 2015, le Conseil Général du Haut-Rhin a approuvé le Contrat de Plan Etat/Région 2015-2020, qui s'articule autour de six volets thématiques et un volet territorial. Le montant total des projets soutenus s'élève à 816 171 000 € avec une contribution du Département du Haut-Rhin à hauteur de 21 274 000 €.

Contexte

Dans le cadre du volet « mobilité multimodale » du CPER 2015-2020, les ports rhénans ont été identifiés comme constituant un atout important dans la compétitivité et l'attractivité de l'Alsace. Les projets suivants ont ainsi été retenus comme prioritaires :

- amélioration de l'accessibilité multimodale et de la capacité de traitement du Port Autonome de STRASBOURG sur les sites de STRASBOURG et de LAUTERBOURG,

- renforcement de l'offre multimodale et aménagement du Port de Colmar/Neuf-Brisach,
- amélioration de l'accessibilité et de la capacité des Ports de Mulhouse – Rhin (PMR).

Suite à un accord de principe des partenaires financiers, à savoir l'Etat, la Région Grand Est et m2A, les PMR ont substitué deux nouveaux investissements aux 4 projets inscrits initialement dans le CPER et ce, sans attendre la clause de revoyure du CPER, non programmée à ce jour. L'aide du Département du Haut-Rhin prévue à hauteur de 1 438 183 € restera inchangée.

Projets

1. La Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole, exploitant des PMR jusqu'au 1^{er} janvier 2020, souhaite aménager un terre-plein de sa concession portuaire du port de HUNINGUE. L'aménagement du terre-plein, situé sur la commune de VILLAGE-NEUF, permettra aux PMR de développer leurs activités portuaires sur le Rhin et notamment sur une parcelle d'environ 7,8 ha afin d'en faire une plateforme de stockage de matériaux en vrac.

Cette disponibilité foncière sur ce point géographique du Rhin Supérieur est à la fois rare et porteuse d'avenir. Elle permettra aux PMR de répondre favorablement au besoin d'une plateforme portuaire de premier plan qui, par ailleurs, aura un impact stratégique en terme de développement économique sans précédent, générateur de richesses et d'emplois sur cette zone.

Les terre-pleins des ports frontaliers concurrents des PMR sont en effet saturés et l'aménagement de ce terminal à VILLAGE-NEUF est donc une réelle opportunité. Ce terminal, constituant une première tranche de travaux, pourrait à terme évoluer en terminal à conteneurs. Cette opération est estimée à 10,5 M€.

2. En complément, les PMR souhaitent aménager une zone additionnelle au hub vraquier de l'Île Napoléon, pour un montant de 1 M€.

Ces 2 nouveaux projets, destinés à l'activité vrac (qui qualifie le conditionnement de marchandises non conteneurisées), se déclinent en trois phases distinctes.

La première phase de la tranche 1 porte pour sa part sur :

- la création d'une surface aménagée de 2,8 ha,
- la création d'une plateforme de chargement / déchargement.

Plan de financement

Le coût prévisionnel des opérations se décline comme suit :

Phases	Année	Coût prévisionnel
1 : site de Village-Neuf	2018	4,2 M€
2 : site de Village-Neuf et Ile Napoléon	2020	4,4 M€
3 : site de Village-Neuf et Ile Napoléon	2021	2,9 M€
		11,5 M€

Le plan de financement concernant la phase 1 est prévue comme suit :

Phase 1 Coût : 4,2 M€	Département du Haut-Rhin	525 183 €
	Etat	660 313 €
	Région Grand Est	525 182 €
	Total des subventions	1 710 678 €

Les phases 2 et 3 feront l'objet de demandes de subventions ultérieures.

Conformément à notre engagement dans le CPER 2015-2020, il vous est proposé de réserver une suite favorable à la demande des PMR et d'allouer une subvention d'investissement de 525 183 € pour le projet d'aménagement d'un terre-plein de la concession portuaire de HUNINGUE – Phase 1. La contribution départementale, in fine, pour l'ensemble des trois phases sera de 1 438 183 €, conformément à notre engagement dans le CPER.

L'autorisation de programme et les crédits de paiement nécessaires ont été inscrits lors de la Décision Modificative n° 2 du budget départemental, AP 2018, programme A293A, chapitre 204, fonction 64, nature 204182, code programme 13421.

En conclusion, il vous est proposé :

- d'allouer une subvention d'investissement de 525 183 €, soit 12,504 % d'une dépense subventionnable de 4 200 000 € HT, à la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole, exploitant des PMR, pour le projet d'aménagement d'un terre-plein de la concession portuaire de HUNINGUE – phase 1 dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région 2015-2020. La subvention sera versée selon les modalités suivantes :
 - o un acompte de 35 % après signature de la convention par toutes les parties,
 - o un deuxième acompte de 35 % au vu d'un décompte financier de l'opération avec relevé des paiements certifié par le trésorier ou le comptable, avec copie des factures ou des décomptes acquittés des entreprises représentant 70 % de l'opération,
 - o le solde au vu d'un décompte financier définitif de l'opération avec relevé des paiements certifié par le trésorier ou le comptable, avec copie des factures ou des décomptes acquittés des entreprises et au vu du plan de financement définitif de l'opération avec production de la copie des décisions relatives à l'attribution des autres subventions,
- d'approuver la convention de financement y afférente jointe au présent rapport et de m'autoriser à la signer,
- de prélever les crédits correspondants sur le programme A293A, chapitre 204, fonction 64, nature 204182, code programme 13421, service 190.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT